



Informations pour les employeurs

Nous sommes heureux que vous ayez opté pour AXA Fondation 1e. **Dans le cadre d'une solution 1e, les cotisations d'épargne sont investies de manière individuelle pour chaque personne assurée.** C'est pourquoi il est important que vous signaliez les modifications suffisamment tôt et que vous transfériez les montants dans les délais.

Annoncer des collaborateurs

Quand faut-il annoncer l'entrée d'une nouvelle personne à assurer?

Idéalement, il convient d'annoncer l'entrée d'une nouvelle personne quelques semaines avant le début de l'assurance. C'est la condition requise pour qu'elle puisse effectuer son enregistrement dans le portail en ligne myAXA et choisir sa stratégie de placement avant le premier investissement.

Que se passe-t-il lorsque la personne à assurer n'est annoncée à la Fondation 1e d'AXA qu'après son entrée en fonction ou après une augmentation de salaire?

Tant que la personne n'est pas annoncée à la Fondation et n'est pas saisie dans le système, elle ne peut pas choisir de stratégie de placement et il n'est pas possible d'investir des fonds pour elle, ce qui peut lui faire perdre des rendements. Dans ces cas, la Fondation ne répond pas d'éventuelles pertes subies.

Annoncer la sortie de collaborateurs

Que se passe-t-il lorsqu'une personne assurée quitte AXA Fondation 1e?

Lorsqu'une personne assurée quitte la Fondation, l'ensemble de son avoir est désinvesti et transféré sous forme de prestation de libre passage à l'institution de prévoyance de son nouvel employeur ou à une institution de libre passage, selon ses instructions.

Pourquoi est-il important de déclarer un départ le plus tôt possible?

Lorsque l'avis de départ est communiqué suffisamment tôt, la vente des placements peut intervenir dans les délais, ce qui permet de transférer rapidement la prestation de libre passage.

Lorsque le départ est annoncé (trop) tard, il se peut que la vente des placements ne puisse pas se faire à temps, ce qui peut entraîner des pertes. En conséquence, la personne assurée peut subir un dommage. Dans ces cas, la Fondation ne répond pas d'éventuelles pertes de change.

Autres modifications/mutations

Veillez signaler sans délai à la Fondation toute modification de l'effectif des personnes assurées ainsi que tous les autres changements pertinents. En font partie p. ex. les cas de décès ou les modifications de salaire ainsi que toutes les autres modifications qui ont une influence sur le rapport de prévoyance.

Pour que les investissements puissent être effectués dans les délais, il est important d'annoncer suffisamment tôt tous les changements. Si ces annonces tardent, sont erronées ou sont omises, et que de ce fait la Fondation subisse un préjudice, l'employeur est tenu de le réparer.

Comment puis-je signaler des entrées, des sorties et d'autres changements?

Vous pouvez annoncer toutes les mutations telles que les entrées, les sorties ou les modifications de salaire directement dans le portail en ligne «Services LPP».



Portail en ligne «Services LPP»
AXA.ch/lpp

Informations importantes concernant la facturation

Qu'est-ce qu'un compte de primes?

Nous tenons un compte de primes pour chaque affiliation. Les cotisations de caisses de pension y sont prélevées et vos versements y sont crédités.

Quand les cotisations sont-elles facturées?

Les cotisations sont calculées et facturées mensuellement. Exemple: les cotisations d'épargne pour le mois d'avril sont facturées début avril et doivent être réglées avant la fin du mois.

Jusqu'à quand les annonces sont-elles prises en compte?

- Les annonces traitées le mois précédent sont prises en compte dans la facturation.
- Les mutations annoncées ou traitées après sont prises en compte dans la facture suivante.

Quel est le délai de paiement de la facture des cotisations?

- Le délai de paiement est de 20 jours à compter de la date de facturation.
- En cas de retard de paiement, un intérêt moratoire est appliqué.

Pourquoi est-ce important de régler la facture dans les délais?

Tout retard de paiement diffère le placement des cotisations. Les personnes assurées peuvent ainsi perdre d'éventuels revenus. Dans ces cas, la Fondation ne peut pas être tenue pour responsable.

Où puis-je trouver les coordonnées de mon compte?

Veillez utiliser le bulletin de versement QR avec le numéro de référence joint à la facture. Vous trouverez de plus amples informations sur le portail en ligne «Services LPP».

